

Séance du 15 avril 2014 à 19 heures 00

Commune de Cahors – Hôtel de ville – Salle Henri Martin

*Aujourd'hui, Mardi quinze avril deux mille quatorze, le Conseil communautaire du Grand Cahors, s'est réuni à la Commune de Cahors – Hôtel de ville – Salle Henri Martin*

Etaient présents :

69 titulaires dont 5 possédant une procuration

- TITULAIRES :

ARCAMBAL  
BOISSIERES  
BOUZIES  
CABRERETS  
CAHORS

CAILLAC  
CALAMANE  
CATUS

CIEURAC  
COURS  
CRAYSSAC

DOUELLE  
ESPERE  
FONTANES  
FRANCOULES  
GIGOUZAC  
LABASTIDE DU VERT  
LABASTIDE MARNHAC  
LAMAGDELAINE  
LAROQUE DES ARCS  
LE MONTAT  
LES JUNIES  
LHERM  
MAXOU  
MECHMONT  
MERCUES  
MONTGESTY  
NUZEJOULS  
PONTCIRQ  
PRADINES

SAINT CIRQ LAPOPIE  
SAINT DENIS CATUS  
SAINT GERY  
SAINT PIERRE LAFEUILLE  
TOUR DE FAURE  
TRESPOUX-RASSIELS  
VALROUFIE  
VERS

M. LABRO Didier, Mme TEULIERES Marcelle,  
M. PARNAUDEAU Willy,  
M. RAFFY Gilles,  
M. SEGOND Dominique,  
M. VAYSSOUZE-FAURE Jean-Marc, Mme LAGARDE Geneviève, M.  
MUNTE Serge, Mme LASFARGUES Geneviève, M. SIMON Michel,  
Mme BOUIX Catherine, M. BOUILLAGUET Vincent, Mme FAUBERT  
Françoise, M. SINDOU Géraud, M. SAN JUAN Alain (procuration  
reçue de M. TESTA Francesco, commune de Cahors), Mme BOYER  
Noëlle (procuration reçue de Mme DUPLESSIS-KERGOMARD Elise,  
commune de Cahors), Mme HAUDRY Sabine, M. COLIN Henri, M.  
DELPECH Bernard, Mme LOOCK Martine (procuration reçue de  
Mme BONNET Catherine, commune de Cahors), M. COUPY  
Daniel, M. HUREAUX Roland, Mme RIVIERE Brigitte, Mme LE  
QUENTREC Yannick, Mme EYMES Isabelle,  
M. TILLOU José,  
M. DUJOL Jean-Paul,  
M. TAILLARDAS Claude (procuration reçue de M. RIGAL Serge,  
commune de St Médard), M. VAZ Victor,  
M. PEYRUS Guy,  
M. MOLESIN Jean-Pierre (Sup),  
M. JOUCLAS Guy (procuration reçue de M. MERCEREAU Didier,  
commune de Pradines), M. FOURNIER Christian,  
Mme LANES Bénédicte, M. TREIL Jean,  
M. PETIT Jean, Mme BOURDARIE Paulette,  
Mme VALETTE Roselyne,  
M. GUILLEMOT Jean-Luc,  
M. MOLINIE Romuald,  
M. CANCEIL Philippe,  
M. JARRY Daniel, Mme CALMON-LAGARRIGUE Marie,  
Mme ARNAUDET Véronique, M. CORMANE Jean-Pierre,  
M. NOUAILLES Serge,  
M. MOUGEOT Jean-Paul, Mme VANBESIEN Joëlle,  
Mme SIMON-PICQUET Agnès,  
M. REIX Jean-Albert,  
M. SABOT Aimé,  
M. PRADDAUDE Jean-Paul,  
M. DIZENGREMEL Ludovic, Mme RIVIER-DELFAU Isabelle,  
M. GALTHIE Jean-Noël,  
Mme DESSERTAINE Brigitte  
M. CHATAIN Thierry,  
M. MARRE Denis, Mme ROUAT Géraldine, Mme LAPORTE-  
CAVELLE Véronique,  
M. DECREMPS Frédéric (Sup),  
M. FIGEAC Philippe,  
M. BORIES Olivier,  
M. GILBERT Joël,  
M. PECHBERTY Jean-Jacques,  
M. LAVAU Pascal, M. DIOT Fabrice,  
M. ANNES Jean-Pierre,  
M. HEE Gérard

**Secrétaire de séance :**

**Mme BOUIX Catherine,**

L'ordre du jour appelle l'affaire suivante :

**POLE RESSOURCES – MOYENS GENERAUX – Secrétariat général**  
**Objet : Fixation du nombre de membres du Bureau communautaire**

**A été adopté à L'UNANIMITE**

**AR PREFECTURE**

046-200023737-20140415-02\_15\_04\_2014-DE  
Reçu le 22/04/2014

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND CAHORS

Séance du 15 avril 2014

Rapporteur : Jean-Marc VAYSSOUZE-FAURE

Rédacteur : Isabelle HIDALGO  
Service : Secrétariat général

**Objet : Fixation du nombre de membres du Bureau communautaire**

Mesdames, Messieurs,

- Vu l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Le bureau de l'EPCI est composé d'un Président, d'un ou plusieurs Vice-présidents et, éventuellement, d'un ou plusieurs autres membres. Le mandat des membres du bureau communautaire prend fin en même temps que celui des membres de l'organe délibérant.

Lors de la délibération précédente, vous avez fixé le nombre de Vice-présidents appelés à siéger au sein du Bureau communautaire. Il convient de compléter ce nombre en fixant celui des conseillers communautaires appelés à siéger au sein du Bureau.

Je vous propose donc en complément des 13 Vice-présidents de rajouter 7 conseillers délégués (à savoir ceux ayant reçu une délégation du Président au titre de l'article L. 5211-9 du CGCT) et comprenant également les conseillers qui détiennent ou détiendraient un mandat au sein du Conseil général et du Conseil régional, collectivités avec lesquelles nous travaillons souvent en partenariat.

Je vous propose ainsi de fixer à 23 le nombre de membres du Bureau.

J'ai donc l'honneur de proposer à notre assemblée :

- a- De décider la fixation à 23 le nombre de membres du Bureau communautaire ;
- b- De préciser que leur entrée en fonction interviendra dès leur élection.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire adopte les propositions du rapporteur.

Pour extrait certifié conforme.



Le Président,

Jean-Marc VAYSSOUZE-FAURE

AR PREFECTURE

046-200023737-20140415-02\_15\_04\_2014-DE  
Regu le 22/04/2014

